

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 18 FEVRIER 2010**

NOMBRE DE MEMBRES  
 composant le Conseil : 35  
 en exercice : 35  
 présents : 32  
 représentés : 3

**OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2010**

L'An deux mille dix, le dix huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le douze février, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

**Etaient présents** : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, P. DUPLAN, JJ. FREDOUILLE, P. GUYON, S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHÉ, M. MILLER, F. ZINGER, G. DELISLE, Z. SIMON, S. LOURS-GATABIN, PH. DEPOUX, P. DUCHEMIN, B. KABANDA, D. BEKIARI, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, P.H. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés ayant donné pouvoir :**

D. LAFON	à	P. GUYON
J. N'GALLE-EBOA	à	J. SEGRE
A. BULLET-LADARRE	à	M. GALANTE-GUILLEMINOT

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : F. HEILBRONN est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

Considérant qu'aux termes de cette loi, un débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif 2010 doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen de ce dernier,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

## PREND ACTE

**Article 1** : qu'un débat sur les orientations budgétaires relatif au budget primitif 2010 s'est tenu en séance le 18 février 2010.

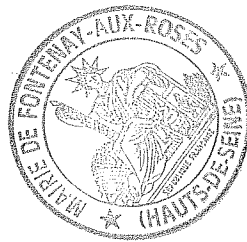
**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
Conseiller Général  
Pascal BUCHET



*Pascal Buchet*

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le  
Publication/Affichage le

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services

Nicolas BIANCO



Conseil municipal  
du 18 février 2010

Débat d'orientations budgétaires

Rapport de présentation

Plus encore qu'en 2009, la préparation du budget 2010 s'inscrit pour l'ensemble des collectivités dans un contexte de tensions et de très fortes menaces sur les ressources locales. (réforme de la taxe professionnelle, poursuite du désengagement de l'Etat,..) Les perspectives d'évolution des comptes locaux pour les années 2010-2013 apparaissent plus contraintes qu'elles ne l'ont jamais été depuis les lois de décentralisation votées lors du premier septennat de François Mitterrand.

Le débat d'orientations budgétaires, dont le contenu n'est formalisé dans aucun texte, permet de présenter au Conseil municipal les orientations et les priorités de la municipalité qui seront ensuite déclinées dans le budget. Ce débat constitue donc la première étape du cycle budgétaire des collectivités locales et représente donc un temps fort de la démocratie locale.

Cette première étape sera suivie par le vote des comptes administratifs. Voter les comptes administratifs avant le budget primitif n'est pas une obligation légale mais illustre la volonté de de la municipalité de permettre à l'ensemble des élus de connaître la réalité de l'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif.

Il convient également de souligner que l'intercommunalité poursuit son développement et que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la compétence Emploi a fait l'objet d'un transfert et relève désormais de la Communauté d'agglomération Sud de Seine.

Enfin, il importe de préciser que les éléments chiffrés contenus dans ce document constituent des ordres de grandeur. En effet, les éléments d'exécution 2009 issus du Compte administratif ne sont pas définitifs et bon nombre d'éléments notamment concernant les recettes fiscales ne sont pas encore disponibles.

### **1. Après une année noire en 2009, la situation économique de notre pays reste particulièrement médiocre en raison du refus du gouvernement de mener une politique dynamique de relance.**

Aux **Etats-Unis**, après une baisse du PIB de 2,6% en 2009, les différents plans de relance massifs laissent présager une reprise de la croissance autour de 2% en 2010.

En **France**, après une chute du PIB de 2,2% en 2010, le taux de croissance ne sera au mieux que légèrement supérieur à 0. Dans un tel contexte d'incertitude, le gouvernement a révisé en continu ces hypothèses lors de l'élaboration de son projet de loi de finances.

Les taux d'intérêts monétaires sont au plus bas et les pressions inflationnistes devraient rester en dessous du seuil de 2%, objectif de la Banque Centrale Européenne (BCE) en 2010.

Ainsi, selon le consensus des économistes, la **BCE** ne devrait pas remonter son **taux directeur** avant la deuxième moitié de l'année 2010 ; il pourrait atteindre 1,50% fin 2010 contre 1% fin 2009 et donc se maintenir à un niveau historiquement bas.

Naturellement le ralentissement de l'activité pèse sur les recettes des collectivités locales mais aussi sur leurs dépenses notamment à caractère social. La hausse continue du nombre de chômeurs et la progression de la pauvreté et de la précarité dans notre pays s'explique non seulement par les licenciements massifs décidés par les entreprises pour réduire leurs coûts mais aussi par la politique du gouvernement qui a favorisé à l'excès les ménages les plus favorisés (bouclier fiscal,...) au détriment des classes moyennes et populaires.

L'épargne brute des collectivités locales a continué de diminuer en 2009. L'effet de ciseaux illustré par une hausse de dépenses de fonctionnement (+3,84%) plus rapide que la hausse des recettes (+1,50%) s'est à nouveau renforcé en 2009. Un effet de ciseaux qui va malheureusement encore s'accroître en 2010 en raison des mesures proposées par le gouvernement puis adoptées par le Parlement à travers la loi de finances 2010.

## 2. La loi de finances 2010 confirme la politique d'austérité budgétaire imposée par l'Etat aux collectivités locales

7.1

Pour 2010, la loi de finances a prévu que la quasi-totalité des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales ne progressera que de la moitié de l'inflation prévisionnelle (+0,6%). L'Etat entend ainsi faire participer les collectivités locales à l'effort d'assainissement des finances publiques. Faire des collectivités locales les boucs émissaires de la dégradation des finances publiques est d'autant plus facile pour le gouvernement qu'elles sont majoritairement de gauche. Mais, c'est une contre vérité. En effet, si le déficit de l'Etat n'a cessé de progresser depuis 2002, les collectivités locales votent des budgets équilibrés.

Cette contrainte par les recettes accompagne celle engendrée par la réforme de la taxe professionnelle en cours (cf supra)

Depuis 2008, le « *contrat de croissance et de solidarité* » a été remplacé par un « *contrat de stabilité* ». Ce contrat encadre l'évolution des versements de l'Etat aux collectivités locales et fixe les règles d'évolution de ces enveloppes financières mobilisées par l'Etat.

En 2010, l'enveloppe financière dite « normée » attribuée par l'Etat aux collectivités locales est indexée que sur la moitié de la seule croissance des prix (hors tabac) soit **+0,6%**<sup>1</sup> en 2010 (+0,78% en 2009, +1,6% en 2008, +2,22% en 2007). Elle n'intègre plus tout ou partie de la croissance économique comme c'était le cas sous le gouvernement de Lionel JOSPIN.

L'instrument de mesure, l'indice des prix hors tabac, ne reflète en outre que très partiellement l'inflation supportée par les communes, compte tenu des spécificités de leurs dépenses.

L'Association des Maires de France (A.M.F.) actualise et publie l'indice de prix des dépenses communales. L'écart entre l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac qui sert d'indexation aux principaux concours financiers de l'Etat ne cesse de se creuser (écart de 1,3% en 2009 comme en 2008). Globalement, tout cela contribue à accélérer davantage l'effet de ciseaux entre l'évolution des recettes et des dépenses.

L'enveloppe normée regroupe la quasi-totalité des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. La Dotation globale de fonctionnement (**D.G.F.**), principale dotation versée par l'Etat, progressera toutes collectivités confondues et globalement de **+0,6%**.

En revanche, le complément de garantie de la part forfaitaire de la DGF (qui représente la part la plus importante pour Fontenay-aux-Roses de la DGF) sera à nouveau diminué en 2010 **-3,5%** (-2% en 2009). Le coût estimé pour Fontenay-aux-Roses de cette mesure s'élèverait à près de 80 000€.

A l'intérieur de l'enveloppe normée, toute hausse supérieure à 0,6% est compensée par la diminution (globalement **-3,6%** de l'enveloppe en 2010) d'une ou plusieurs dotations (dites variables d'ajustement).

Par ailleurs et pour 2010, la nouvelle rupture historique, s'agissant des ressources fiscales locales concerne la fin de la taxe professionnelle, recette en constante augmentation et particulièrement dynamique, ainsi que les aménagements du portefeuille fiscal. Ces réformes néfastes sont autant de sources d'incertitudes quant au bouclage des budgets locaux et contribuent à la paupérisation des collectivités locales.

La **taxe professionnelle** est remplacée par une **Contribution économique territoriale (C.L.A.)** composée d'une Cotisation locale d'activité (assise pour une partie sur les valeurs foncières) et d'une Cotisation complémentaire (en fonction du chiffre d'affaires, sur la valeur ajoutée). La C.L.A. ne pourra excéder 3% de la valeur ajoutée. Les collectivités locales pourront fixer le taux de la seule cotisation locale d'activité. En revanche, le taux de la Cotisation complémentaire et la répartition de son produit entre les types de collectivités territoriales seront fixés au niveau national ce qui réduira l'autonomie et le pouvoir fiscal local.

De même, les collectivités locales ne disposeront pas de pouvoir de taux sur transferts de fiscalité (le solde des droits de mutation et de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, taxe sur les surfaces commerciales, etc...) instaurés pour compenser les pertes de ressources engendrées par la réforme. De nouvelles dotations budgétaires viendront compléter la compensation des pertes et ainsi réduire d'autant l'autonomie fiscale et donc l'autonomie financière réelle des collectivités locales.

Le coefficient de revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties est fixé à +1,2% (+2,5% en 2009).

<sup>1</sup> FCTVA non compris

### 3. En dépit d'une baisse de nos recettes, l'exécution budgétaire 2009 est conforme aux prévisions faites en mars 2009.

7.1

Avant d'examiner les orientations budgétaires 2010, il apparaît utile de présenter quelques ordres de grandeurs et les tendances qui en résultent.

L'évolution des **recettes de fonctionnement** se caractérise sur ces 4 dernières années par une baisse en volume des recettes réelles de fonctionnement constatées (baisse de 3%). Le Compte administratif 2009 devrait confirmer cette tendance structurante. Globalement le taux de réalisation des recettes se rapproche des 100% (104% en 2006 contre un taux estimé de 100,7% en 2009).

	2006		2007		2008		2009	
	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA prev.
Produits des services	3 286 620	3 384 280	3 418 769	3 370 012	3 495 729	3 546 929	3 593 951	3 515 554
Impôts et taxes	16 666 111	16 681 623	15 711 094	16 182 746	16 728 474	16 412 185	16 199 544	16 781 741
Dotations, subventions, participations	8 570 818	8 918 755	9 039 930	9 272 833	9 073 436	9 036 325	8 881 124	8 348 519
Produits exceptionnels	1 035	628 021	13 800	175 772	176 078	826 361	6 600	168 337
Autres produits	704 940	918 321	662 851	816 016	885 783	758 316	704 078	781 766
<b>Total</b>	<b>29 229 524</b>	<b>30 531 000</b>	<b>28 846 444</b>	<b>29 817 379</b>	<b>30 359 500</b>	<b>30 580 116</b>	<b>29 385 297</b>	<b>29 595 917</b>

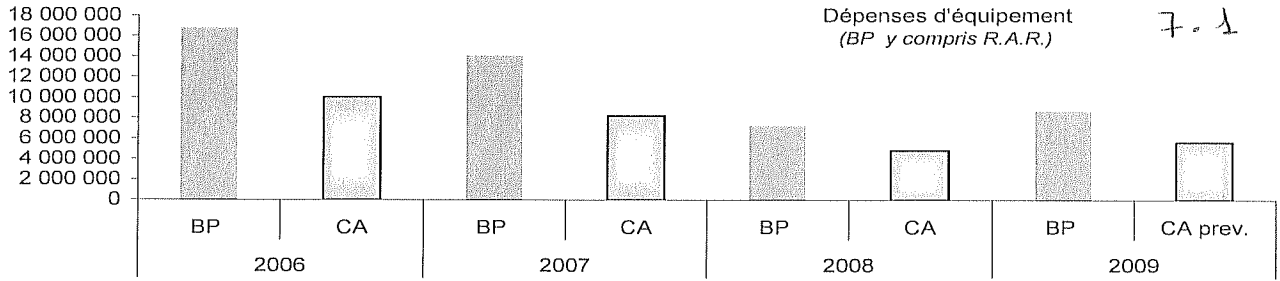
L'évolution des **dépenses de fonctionnement** se caractérise sur ces 4 dernières années par une diminution en volume traduisant ainsi, toutes dépenses confondues, notre volonté de maîtrise de ces dépenses (baisse de 1,5%). Ainsi, malgré l'évolution du panier du Maire, les charges à caractère général seraient inférieures en 2009 par rapport à 2006.

Globalement le taux de réalisation des dépenses a diminué sur la période (98% en 2006 contre un taux estimé de 95,6% en 2009).

	2006		2007		2008		2009	
	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA prev.
Charges à caractère général	6 641 034	6 348 943	6 690 584	6 459 039	6 958 990	6 478 963	6 475 553	6 188 535
Frais de personnel	17 944 110	17 457 145	17 295 970	17 011 506	18 133 180	17 479 517	18 244 535	17 516 073
Frais financiers	724 298	886 426	889 000	979 045	1 172 302	998 531	1 021 509	920 075
Frais exceptionnels	27 994	14 558	38 909	25 184	105 302	147 851	52 162	104 412
Autres frais	2 918 943	2 981 257	3 007 458	3 026 541	3 308 715	3 127 763	2 734 049	2 529 692
<b>Total</b>	<b>28 256 379</b>	<b>27 688 329</b>	<b>27 921 921</b>	<b>27 501 315</b>	<b>29 678 489</b>	<b>28 232 625</b>	<b>28 527 808</b>	<b>27 258 787</b>

Au total, du fait de la baisse des recettes de fonctionnement (-3% entre 2006 et 2009) et malgré la baisse et la maîtrise des dépenses de fonctionnement (-1,5%) qui est exceptionnelle par rapport aux évolutions constatées dans la plupart des collectivités, l'effet de ciseaux s'est renforcé ces dernières années.

En investissement, l'effort d'investissement de la Ville en 2009 est estimé à un peu moins de 6M€ (hors reports et emprunts) et près de 8M€ (reports inclus, hors emprunts).



Depuis 2006, l'effort d'investissement de la Ville s'élève à près de 29M€ (soit 17,5% des recettes réelles de fonctionnement).

La Ville de Fontenay-aux-Roses contribue ainsi activement à l'investissement public. Alors que les collectivités locales financent une grande partie des investissements publics (3/4), elles ne captent que 7% des recettes publiques. Leur taux d'investissement (20%) est proche de celui des entreprises alors que celui de l'Etat n'est que de 1,9% (hors dépenses militaires).

En matière de dette, l'encours de dette au 31/12/09 reste maîtrisé et s'élève à près de 23,8M€ (24,1M€ en 2008, 20,5M€ en 2006). L'encours de dette serait estimé à 993,6€ / habitant contre 1072€ en moyenne par habitant pour la strate de population comparable (source : Ministère des finances) (moyenne départementale : 1518€)<sup>1</sup>.

**4. Pour 2010, les priorités seront de poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de maintenir un programme d'investissement volontariste et soutenable au service des Fontenaisiens**

Face aux risques financiers pour les années à venir et notamment :

- ✓ l'accélération du désengagement de l'Etat,
- ✓ la concentration des efforts des autres collectivités (Région, Conseil général, intercommunalité) sur les compétences obligatoires en délaissant d'autres domaines facultatifs d'action publique,
- ✓ les contraintes budgétaires des autres partenaires traditionnels (Caisses d'Allocations familiales .),
- ✓ l'inflexion à la hausse des taux d'intérêts,

il est indispensable de continuer à agir simultanément sur tous les leviers possibles à savoir, la maîtrise des dépenses, l'optimisation équitable des recettes et l'ajustement de notre politique d'investissement.

Dès lors, les efforts devront être poursuivis sur le budget de fonctionnement en préservant au mieux la qualité du service public communal alors que, dans un contexte de crise, les demandes de la population sont croissantes et plus exigeantes.

**4.1. Les dépenses**

Les **dépenses de personnel** (*section de fonctionnement*) qui constituent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement, seront en légère hausse en 2010. Pour la deuxième année consécutive, cette hausse est évaluée à ce stade de la préparation autour de +1%. Il convient de préciser qu'en 2009, les dépenses de personnel ont augmenté dans les communes en moyenne de +2,7%<sup>2</sup>.

La prévision tiendra compte du Glissement Vieillesse Technicité (*GVT : avancement d'échelon, avancement de grade, qualification du personnel, ...*), de l'augmentation du point d'indice, des contributions obligatoires (*CIG, CNFPT, CNRACL, ...*).

Ce budget bénéficiera des économies recherchées et acquises lors du renouvellement en 2009 des contrats d'assurances du personnel (*couverture maladie, maternité, ...*) tout en maintenant un niveau d'assurance équivalent.

<sup>1</sup> In « Enquête financière relative aux budgets primitif 2009 et aux comptes administratifs 2008 des Villes et EPCI du département »

<sup>2</sup> In « Les budgets primitifs 2009 des communes », DGCL.

Nous poursuivrons les efforts en matière notamment de formation (remise à niveau de la catégorie C), de la médecine préventive et l'évaluation des compétences et des objectifs des agents pourrait être confortée dans le but de favoriser la mise en œuvre d'une gestion des ressources humaines plus dynamique.

Les **charges à caractère général** (*section de fonctionnement*) seront de BP à BP stabilisées et seront inférieures à celles prévues au BP 2006 et ceci malgré une évolution annuelle moyenne du panier du Maire sur ces dix dernières années de +2,8%<sup>1</sup>.

Cette maîtrise résulte d'une gestion plus fine de ce type de dépenses (contrats de **maintenance**, fluides, dépenses énergétiques, ...) et d'une inscription budgétaire au plus proche des besoins de financement.

En matière de **charges financières** (*section de fonctionnement*), le travail engagé ces dernières années sur le suivi de la dette sera poursuivi dans le but de saisir les opportunités du marché bancaire et de baisser le taux moyen de la dette de la Ville (3,45% au 31/12/09) pour une durée de vie moyenne de 11 ans.

Les **autres dépenses de gestion** (*section de fonctionnement*), qui enregistrent notamment les subventions aux associations, au CCAS, à la Caisse des Ecoles, au théâtre et au Cinéma, seront *a minima* stabilisées en 2010.

Concernant les **dépenses d'investissement**, les dépenses d'équipement pour 2010 résulteront notamment de la programmation pluriannuelle des investissements. La nature et les calendriers de réalisation des opérations d'investissement peuvent être ajustés à chaque étape budgétaire avec un souci de maintenir les grands équilibres financiers de la Ville.

Notre politique d'investissement volontariste serait confirmée en 2010. Outre les investissements à caractère récurrent d'entretien du patrimoine, liés à la politique foncière de la Ville et les opérations de mises aux normes ou en conformité, les opérations d'investissement concerneraient notamment :

- ✓ la politique de développement commercial avec la démolition reconstruction du marché aux comestibles,
- ✓ la politique d'aménagement urbain avec notamment la première phase de l'aménagement de la Place Général de Gaulle,
- ✓ la politique éducative avec la poursuite du programme pluriannuel de réhabilitation des offices,
- ✓ la politique en faveur du développement durable avec l'aménagement des circulations douces,
- ✓ la politique culturelle, avec la réhabilitation du cinéma/théâtre sous réserve d'obtention des subventions escomptées,
- ✓ la politique sportive avec des travaux dans les équipements sportifs (notamment gymnase Fournier, gymnase Pervenches et tennis),
- ✓ la politique de santé publique au travers d'opérations de travaux au Centre municipal de Santé afin d'améliorer l'accueil du public,

Hors reports, ce sont près de 8,2M€ qui seraient prévus au titre des dépenses d'équipements en 2010.

Enfin, le remboursement en capital de la dette, du fait d'une gestion active de la dette de la Ville s'élèverait à près de 1,2M€ en 2010.

#### 4.2. Les recettes

La poursuite du resserrement de nos dépenses de fonctionnement ne pourra pas compenser la baisse structurelle constatée ces dernières années des recettes et notamment des transferts financiers de l'Etat qui représentent à eux seuls une part significative du budget (30% au BP 2009). La baisse des transferts financiers en recettes en baisse et les transferts de charges non compensés (*délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité, délégation contingent préfectoral, recensement de la population, crédits pour l'Education nationale en baisse, ...*), viennent peser sur nos finances. En fait, l'Etat délègue aux collectivités locales le soin de payer la facture de ces propres déficits.

Pour Fontenay-aux-Roses, tous les efforts seront réalisés pour pérenniser voire augmenter les ressources de la ville afin d'assurer les conditions d'équilibre du budget et, dans la durée, maintenir une offre de services de qualité qui répond aux attentes de la population.

Conformément aux engagements pris par la majorité pour la présente mandature, la **fiscalité directe** sera contenue. Pour 2010, les taux d'imposition resteront à un niveau inférieur aux villes voisines et aux moyennes nationales comparables.

<sup>1</sup> In « *Indice de prix des dépenses communales* », n°5, novembre 2009.





Les taux de fiscalité pour la part communale votés à Fontenay-aux-Roses sont les suivants :

	Taux votés (commune) <sup>1</sup>	Taux moyens départementaux <sup>2</sup>	Taux moyens nationaux de strate comparable <sup>3</sup>	Taux plafonds
Taxe d'habitation	12,67%	12,96%	17,65%	36,43%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,41%	15,22%	22,49%	46,85%

En 2009, les taux et les produits votés dans les communes voisines sont les suivants :

* 4	Taux votés (commune) TH	Taux votés (commune) TFB	Produits impôts ménages/hab.
Bagneux	15,70%	22,33%	540€
Châtenay-Malabry	14,5%	17,02%	494€
Châtillon	14,65%	15,73%	562€
Clamart	14,80%	15,90%	506€
Fontenay-aux-Roses	12,67%	14,41%	458€
Malakoff	13,10%	16,37%	396€
Plessis Robinson	13,45%	19,55%	785€
Sceaux	13,76%	21,62%	796€

Pour les communes des Hauts de Seine appartenant à la même strate démographique (20 /50 000hab), la moyenne des produits issus des **impôts ménages** était en 2008 de 533€ par habitant. En 2008 et en moyenne, chaque habitant de Fontenay-aux-Roses a eu une contribution au titre des impôts ménages inférieure de 109€ (424€/hab)<sup>5</sup> contre un écart de 92€ en 2007.

De même et toujours en 2008<sup>6</sup>, tous impôts locaux confondus, seuls les contribuables (habitants et entreprises confondus) des communes de Marnes la Coquette (454€/redevable) Neuilly-sur-Seine ((522€/redevable) et Ville d'Avray (530€/redevable) ont payé en moyenne moins qu'à Fontenay-aux-Roses (552€/redevable).

Malgré la poursuite des efforts budgétaires sur les dépenses et sur l'optimisation de la gestion communale, face à la réalité du désengagement de l'Etat qui vient renforcer durablement l'effet de ciseaux (évolutions plus dynamique des dépenses que des recettes), il pourrait être envisagé de recourir à une augmentation, le cas échéant différenciée des taux de fiscalité directe.

Naturellement, le niveau d'augmentation sera ajusté au plus proche sur la base des notifications définitives des bases fiscales et du montant des dotations par les services de l'Etat.

La **fiscalité indirecte** devra tenir compte en 2010 notamment de l'impact ponctuel d'une hausse des droits de mutation à percevoir par la Ville suite à la poursuite de la vente du parc de logements ICADE aux différents bailleurs sociaux. La prévision devra tenir compte à la fois de ce produit lié à la vente ICADE et des tendances du marché de l'immobilier plus généralement pour lesquelles les principaux acteurs du secteur prévoient une reprise plutôt timide en 2010. La dernière lettre de conjoncture de la F.N.A.I.M. (janvier 2010) entrevoit une année 2010 avec scénario probable « (...) de reprise en douceur, en avance sur la croissance économique et sans fortes tensions à la hausse ou à la baisse des prix ».

La **politique tarifaire** sera actualisée et suivra à minima l'inflation. Les tarifs, dont certains n'ont pas été revalorisés depuis plusieurs années, pourront faire l'objet au-delà d'une indexation annuelle d'une refonte plus

<sup>1</sup> Etat fiscal n°1259 TH TF, 2009.

<sup>2</sup> In « Etat des lieux de la fiscalité locale des Hauts de Seine, exercice 2008. Direction générale des finances publiques.

<sup>3</sup> In « Bulletin d'informations statistiques de la DGCL », n°70, novembre 2009. Ministère de l'Intérieur.

<sup>4</sup> In « Enquête financière relative aux budgets primitif 2009 et aux comptes administratifs 2008 des Villes et EPCI du département »

<sup>5</sup> In « Etat des lieux de la fiscalité locale des Hauts de Seine, exercice 2008. Direction générale des finances publiques.

<sup>6</sup> In « Etat des lieux de la fiscalité locale des Hauts de Seine, exercice 2008. Direction générale des finances publiques.



conséquence en maintenant un souci d'équité de la contribution de l'utilisateur aux prestations municipales tout en tenant compte de la réalité du coût pour la Ville. 7.1

**En investissement**, les opérations seront financées par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, les subventions obtenues par la Ville auprès de nos partenaires, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et le recours à l'emprunt.

Le niveau de **F.C.T.V.A.** pour 2010 serait évalué à près de 800 000€.

Le recours à l'**emprunt** sera ajusté avec une volonté de maintenir les grands équilibres financiers. L'encours de dette au 31/12/09 reste maîtrisé et s'élève à près de 23,8M€ (24,1M€ en 2008, 20,5M€ en 2006). L'encours de dette est estimé à 993,6€ / habitant contre 1072€ en moyenne par habitant pour la strate de population comparable (source : Ministère des finances) (moyenne départementale : 1518€)<sup>1</sup>. La poursuite d'une gestion active de la dette permettra de saisir les opportunités du marché bancaire et d'optimiser le taux moyen de la dette de la Ville (3,45% au 31/12/09). La durée de vie moyenne est de 11 ans au 31/12/09, et l'allongement de la durée de la dette sera apprécié au regard de la nature des investissements à financer.

La recherche systématique des subventions investissement sera poursuivie. A ce titre, les opérations liées aux circulations douces et aux interventions sur la voirie bénéficieront d'un taux de subventionnement significatif.

\* \*  
\*

En conclusion de cette présentation, il convient de préciser que les orientations et les priorités qui seront présentées au moment du vote du budget 2010 seront en phase avec l'approche financière pluriannuelle que nous avons présentée en début de mandat et qui vise notamment à :

- ✓ maîtriser nos dépenses de fonctionnement
- ✓ recourir de manière modérée à l'emprunt en tenant compte de notre capacité de remboursement de la dette
- ✓ mener un programme d'investissement pluriannuel d'environ 30 M€ en maximisant les financements extérieurs
- ✓ maintenir une fiscalité directe locale plus faible que les villes voisines

<sup>1</sup> In « Enquête financière relative aux budgets primitif 2009 et aux comptes administratifs 2008 des Villes et EPCI du département »

